

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 638

présenté par  
M. Gille  
-----

**ARTICLE 20**

I. – À l'alinéa 104, après le mot :

« montant »,

insérer le mot :

« maximal ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« 2000 € » ,

supprimer le mot :

« maximum ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.